

Denis LE PESANT  
 LLI, UMR 7546, Université Paris 13  
 Université d'Evry (IUT, département Logistique et Transport)

paru dans

1998, *Langages* 131. Larousse : Paris

## UTILISATION DES PROPRIÉTÉS DES ANAPHORES DANS LA DÉFINITION DE CERTAINES RELATIONS LEXICALES

L'objet de cet article est de montrer que, dans l'établissement des relations lexicales abstraites, nous ne devons pas négliger les données que nous fournissent, au sein de la phrase complexe et du discours, les phénomènes d'anaphores. Cette méthode de projection de l'axe syntagmatique sur l'axe paradigmatique est conforme à l'option générale du LLI, qui est de décrire les emplois de tout mot dans le cadre d'une unité de signification dont le format est au moins la phrase élémentaire ; mais si nous dépassons ce cadre minimal pour prendre en compte les phénomènes de relation à distance, nous disposons de critères linguistiques supplémentaires, et quelquefois cruciaux, pour établir les relations lexicales et pour construire les classes d'objets.

### 1. Problèmes rencontrés dans la définition des relations lexicales

Commençons par énumérer sept relations lexicales auxquelles nous allons, de façon inégalement approfondie, nous intéresser dans leur rapport avec les anaphores<sup>1</sup>.

RELATIONS LEXICALES EXAMINEES	EXEMPLES
relation classe d'objets/prédicats appropriés	la classe des <mots> a pour prédicats appropriés : <i>épeler, orthographier, ... monosyllabique ...</i>
appartenance d'un verbe à une classe de prédicats	le verbe <i>orthographier</i> appartient à la classe des prédicats d' <encodage graphique>
relation hyperonyme(s)/hyponymes	le nom <i>mot</i> est un hyperonyme des noms de <mots> ( <i>adjectif, interjection, nom ...</i> )
relations de synonymie (ou quasi-synonymie)	<i>mot</i> et <i>vocabule</i> sont des quasi-synonymes
relation méronymes/holonymes	<i>syllabe, lettre</i> sont des méronymes des <mots>
relation emploi normal/emploi métaphorique	emploi métaphorique, dans : « Telle suite mélodique et rythmique récurrente d'un chant d'oiseau est un « <i>mot</i> » du « <i>discours</i> » de l'oiseau »
relation entre les différents emplois d'une classe polysémique	les noms d'<établissements scolaires> s'emploient comme noms d'institutions et noms de bâtiment(s)

Pour représenter un système de relations lexicales, nous partons des faits. Pour un linguiste, les faits, ce ne sont pas des connaissances sur le monde, ni des représentations intellectuelles ou imaginaires. Ce sont des discours (se limitant éventuellement à la phrase élémentaire), qui nous informent,

<sup>1</sup> Il existe d'autres relations lexicales qui ont un rapport avec certaines propriétés des anaphores, notamment celles-ci : la relation d'inclusion d'une classe d'objets dans une classe d'objets superordonnée, et la relation entre une classe d'objets et les prédicats qu'elle hérite d'une classe d'objets superordonnée. Ces deux thèmes ne seront évoqués que de façon disparate dans cet article.

virtuellement ou en acte, sur des états du monde réel, d'un monde possible ou d'un monde contrefactuel ; ils ont le pouvoir de fournir des informations vraies ou fausses, présumées ou possibles, ou bien encore remodelées par l'imagination artistique, ludique ou pathologique. Tous ces discours ont une égale dignité linguistique, mais ils appartiennent à des types différents. Pour classer ces types, il faut disposer d'une norme, d'un étalon. C'est cet étalon que définissent les classes d'objets : elles nous permettent d'évaluer la nature et le degré des écarts.

Ce qui fait qu'un discours a un sens, c'est l'existence de compatibilités distributionnelles, de contraintes de sélection entre les mots, entre les syntagmes et entre les phrases du discours. Nous devons, ayant repéré ces contraintes, les enregistrer dans le dictionnaire. C'est à ce stade que s'effectue la projection du syntagmatique sur le paradigmatique.

Pour savoir à quelles conditions une phrase a un sens, nous procédons à des commutations contrôlées par des jugements d'acceptabilité sémantique. Or c'est là que nous rencontrons des difficultés liées au fait qu'il existe, en matière sémantique, une norme et des écarts. Nous constatons souvent que nous manquons de critères fiables pour distinguer l'écart rhétorique de l'inacceptabilité. D'autre part, nous avons quelquefois des doutes sur l'origine de nos jugements d'acceptabilité : ne relèvent-ils pas de nos connaissances sur le monde plutôt que de notre savoir lexical ? Or si nous nous mettons à confondre le savoir lexical et le savoir encyclopédique, nous courons deux risques : postuler, à partir de constatations fondées sur l'observation du monde réel, des relations lexicales qui n'existent pas ; ou bien passer à côté de relations lexicales authentiques, sous prétexte qu'elles n'ont pas de correspondant dans le monde.

De fait, il arrive que nous hésitions sur la question de savoir où s'arrête la description linguistique et où commence la description encyclopédique. Par exemple, il est évident qu'une phrase de forme *NO manger que P* est non seulement agrammaticale, mais encore sans aucun potentiel informatif, sans aucun sens. En revanche, la forme *NO<animé> manger NI<concret>* génère des phrases telles que *Pierre mange du poulet* et *Une vipère a mangé ma maison* : elles ont l'une et l'autre un incontestable potentiel informatif, mais nous savons que la deuxième est atypique. Si elle est atypique pour des raisons extralinguistiques (puisqu'elle donne une information potentielle sur un état contrefactuel du monde) nous devons, parce que notre métier n'est pas de décrire le monde réel, ne conserver dans le dictionnaire que la description *NO<animé> manger NI<concret>*. Si c'est en revanche pour des raisons linguistiques qu'elle est atypique, le dictionnaire fournira prioritairement la description *NO<animé> manger NI<aliment>*, qui restreint la sélection de *manger* à une classe d'objets particulière pour en définir l'emploi normal ; mais la description syntaxique *NO<animé> manger NI<concret>* ne devra pas pour autant être négligée, parce qu'elle rend compte d'emplois atypiques mais pourvus de sens, et permet d'exclure des constructions radicalement asémantiques telles que *NO mange que P*. Nous devons donc établir si la définition de l'emploi normal du verbe *manger* dépend de notre savoir lexical ou de notre connaissance du monde. Un des objets de cet article est de montrer que des compatibilités distributionnelles telles que celle qui existe entre les noms d'aliments et le verbe *manger* relèvent bien du savoir lexical. Et c'est pour rendre compte de ce type de compatibilités linguistiques que nous avons besoin de disposer de classes d'objets telles que celle des noms d'<aliments>.

Mais laissons le cas des informations sur des états contrefactuels du monde, qui peut passer pour marginal, et examinons la question des emplois rhétoriques, notamment les métaphores. Il n'y a aucune règle de grammaire qui nous interdise de dire : « *Il y a une jeune fille qui vogue vers la place de la Concorde* », et nous avons le sentiment que cette phrase a un sens, mais qu'elle est atypique. Ce sont probablement des faits de ce genre qui conduisent Maurice Gross 1975:50 à dire des règles de sélection qu'elles sont « des règles d'interprétation dont l'un des caractères est de projeter le sens d'un verbe sur certains de ses actants (...). Une autre propriété de ces règles, liée à la précédente, semble être de déclencher des interprétations mettant en jeu des informations souvent extralinguistiques. Toutes les combinaisons verbe-actants substantivaux seraient donc autorisées, mais leur

interprétation serait plus ou moins métaphorique et liée à l'inventivité plus ou moins grande des locuteurs ».

En somme, étant donné le caractère massif du phénomène de l'écart rhétorique, on pourrait trouver vain de n'enregistrer que les emplois normaux des mots, par exemple en construisant des classes d'objets. Nous pensons qu'il n'en est rien, car pour rendre compte de l'intuition très forte que tel ou tel emploi est un écart rhétorique, nous avons besoin d'une information sur la norme. Or les dictionnaires servent justement, entre autres, à fournir des informations sur toutes les espèces de normes linguistiques.

Notre dictionnaire devra donc permettre de séparer les emplois normaux des emplois rhétoriques. Le problème qui se pose, c'est de disposer de méthodes pour effectuer cette discrimination. Nous pouvons assurément nous contenter d'enregistrer les données très claires qui proviennent de l'intuition linguistique, mais nous préférons utiliser de surcroît des critères syntaxiques. Boons 1971 montre qu'il en existe. Il prend l'exemple du double emploi du verbe *farcir*, dans *farcir la dinde de marrons* et dans *farcir un roman de citations*. D'où vient l'intuition que le verbe *farcir* est employé métaphoriquement dans la deuxième construction ? Jean-Paul Boons donne la réponse : ce n'est que dans l'emploi normal que le verbe *farcir* (ainsi que toute une classe de verbes « culinaires », comme *assaisonner*, *saler*) a la faculté d'effacer le complément second (*farcir une dinde* vs \**farcir un roman*) ; d'autre part, il indique qu'il faut spécifier le type sémantique du complément second pour rendre compte des conditions de son effacement.

Ce sont des descriptions de ce style, alliant la syntaxe et la sémantique, que nous voudrions fournir dans cet article. Nous nous intéresserons aux propriétés syntaxiques non de la phrase élémentaire, mais du discours. Nous constatons que certains phénomènes de compatibilités distributionnelles s'y manifestent ; ils sont de type anaphorique et nous examinerons successivement les anaphores infidèles, associatives et pronominales. Nous montrerons que l'interprétation des relations à distance dans le discours dépend d'un certain nombre de relations lexicales relevant de la compétence linguistique. Du coup, les propriétés des anaphores s'avèrent être des critères (parmi d'autres) de définition des classes d'objets et peuvent servir de tests dans l'établissement de certaines relations lexicales. Dans la conclusion, nous indiquerons qu'en sens inverse, les différentes relations lexicales pertinentes ayant été explicitées, le dictionnaire devient un instrument opérationnel pour le traitement automatique de l'anaphore, de la polysémie, et de certains types de métaphores.

## 2. Utilisation de l'anaphore infidèle dans la définition de quelques relations lexicales

Le phénomène de l'anaphore infidèle est illustré par l'exemple (1), dans lequel *policier* et *fonctionnaire* sont coréférents, et où *fonctionnaire* pronominalise en quelque sorte *policier*.

(1) *Paul a demandé l'heure à un policier, mais (CE, LE) FONCTIONNAIRE a refusé de répondre*

Le problème est de déterminer les facteurs qui permettent à un groupe nominal d'être interprété comme coréférent à un autre groupe nominal, alors même que les deux syntagmes diffèrent tant par la forme que par le sens. Plusieurs faits indiquent que ce phénomène ne saurait dépendre tout à fait de nos connaissances sur le monde. Il existe par exemple une contrainte bien connue sur l'ordre de la relation : la reprise d'un terme superordonné par un terme subordonné est au mieux peu naturelle, et le plus souvent ininterprétable, comme dans la phrase (2) :

(2) ? *Paul a demandé l'heure à un fonctionnaire, mais (CE, LE) POLICIER a refusé de répondre*

Cette contrainte relève à notre avis de l'« arbitraire linguistique » et montre que l'interprétation de la relation d'anaphore infidèle dépend surtout du savoir lexical.

Le déterminant de l'anaphore infidèle est soit l'article défini, soit l'adjectif démonstratif. Suivant la forme du déterminant, on parlera d'*anaphore infidèle définie* ou d'*anaphore infidèle démonstrative*<sup>2</sup>.

## 2.1. Utilisation de l'anaphore infidèle dans la définition de l'hyponymie

En parlant ici de relation d'hyponyme à hyperonyme, nous ne faisons pas allusion à la relation d'inclusion d'une classe dans une autre. Nous considérons l'ensemble des éléments d'une classe d'objets quelconque, définie par ses prédicats appropriés, et nous constatons parfois que certains d'entre eux, sans former une sous-classe, ont un statut hiérarchique particulier : ce sont les mots généraux de la classe, les hyperonymes<sup>3</sup>. Il est fréquent qu'il n'y ait qu'un hyperonyme ; quand il y en a plusieurs, ce sont des quasi-synonymes ; par ailleurs, il arrive qu'une classe n'ait pas d'hyperonymes<sup>4</sup>.

### 2.1.1. Le test de la reprise de l'hyperonyme par anaphore infidèle

Les faits montrant que l'hyperonyme d'une classe peut reprendre les hyponymes par anaphore infidèle, on utilisera celle-ci comme test de la relation hyponyme/hyperonyme. Voici un exemple dans lequel un nom de race de chiens (*dogue*), est repris par l'hyperonyme d'une sous-classe des <chiens>, (*mâtin*)<sup>5</sup>, lequel est à son tour repris par *chien*, qui est un des hyperonymes de la classe des <chiens> :

(...) *Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau*  
 (...) *Et LE MATIN était de taille*  
*A se défendre hardiment (...)*  
 « *Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,*  
*D'être aussi gras que moi* », lui répartit *LE CHIEN* (...) (La Fontaine, *Fables*, 1,5)

Le test doit toutefois être utilisé avec prudence, parce que de la reprise par anaphore infidèle est le signe d'autres relations lexicales que la relation hyponyme/hyperonyme. D'abord il existe des cas qui seront évoqués dans les sections 2.3. et 2.4., où les anaphores infidèles ont, respectivement, une valeur synonymique et métaphorique. D'autre part, les noms de qualités, comme *le crétin*, *le monstre* (cf. Milner 1978 et l'article de de P.-A. Buvet dans ce numéro), ainsi que des locutions anaphoriques semi-figées telles que *le pauvre homme*, *le cher enfant*<sup>6</sup>, peuvent figurer en position d'anaphore infidèle. Enfin, un nom peut être repris par l'hyperonyme de n'importe laquelle des classes superordonnées<sup>7</sup>. Chacune des valeurs de la reprise par anaphore infidèle doit donc être établie au moyen d'un test spécifique.

### 2.1.2. Les deux propriétés des hyperonymes d'une classe

<sup>2</sup> Les conditions qui déterminent la forme définie ou démonstrative du déterminant des anaphores infidèles et fidèles ont fait l'objet de nombreux travaux de G. Kleiber, qui utilise l'opposition entre *contexte d'énonciation* et *circonstance d'évaluation* (cf. Kleiber 1989 et 1994). Voir aussi Corblin 1987 et 1995, pour une approche en termes de contraste.

<sup>3</sup> L'hyperonyme d'une classe lexicale, définie à partir des prédicats appropriés, n'est pas en dehors (au-dessus) de la classe ; c'est un des éléments de la classe. Par exemple, l'hyperonyme de la classe d'objets *caniche, chien, épagneul, teckel ...*, c'est *chien*. Il s'ensuit qu'il ne faut pas confondre l'hyperonyme d'une classe avec l'hyperonyme de la classe superordonnée ; par exemple le mot *canidé* n'est pas l'hyperonyme des noms de <chiens> ; c'est l'hyperonyme des noms de <canidés> (dont les éléments sont *canidé, chacal, chien, loup, renard, ...*).

<sup>4</sup> C'est ce qui se passe par exemple avec la classe des « noms de signes et d'écrits » (cf. Le Pesant 1994) : il n'existe aucun mot qui puisse reprendre par anaphore infidèle aussi bien, par exemple, *lettre de l'alphabet* que *chanson de geste*. Cette classe a pourtant une existence linguistique incontestable, étant donné le grand nombre de prédicats appropriés qui la définissent : prédicats d'encodage tels que *écrire sur, griffonner sur*, et de décodage tels que *lire sur, déchiffrer sur*.

<sup>5</sup> Le nom *mâtin* est synonyme de *chien de garde* ou *chien de berger* (il s'oppose donc au nom *chien de compagnie*).

<sup>6</sup> Voici des exemples de ce que nous venons d'appeler « locutions anaphoriques semi-figées » : dans *Les Proscrits* de Balzac, *un enfant* est repris par des expressions telles que *le chérubin, le pauvre ange, ce pauvre chérubin, le cher enfant, ce pauvre petit*. Il ne s'agit ni de « noms de qualité », ni d'hyperonymes.

<sup>7</sup> Par exemple le nom *dogue* peut être repris non seulement par *mâtin*, mais aussi par *chien, quadrupède, mammifère, animal*. Cette propriété bien connue de transitivité des reprises anaphoriques peut être utilisée dans la définition des relations d'inclusion d'une classe dans une autre. Nous ne traiterons pas ce point, et nous n'utiliserons la propriété de transitivité des anaphores infidèles que fugitivement, à propos de la polysémie régulière (cf. sections 4.3. et 4.4.).

La première propriété des hyperonymes est leur aptitude à figurer en position d'anaphore infidèle de n'importe quel hyponyme. Cette propriété n'étant pas, on vient de le voir, spécifique de la relation hyponyme/hyperonyme, on utilisera dans la mesure du possible une deuxième propriété des hyperonymes comme critère de l'hyperonymie.

On peut caractériser la deuxième propriété des hyperonymes de la façon suivante : le ou les hyperonymes de toute classe d'objets ont la propriété, d'une part d'être sélectionnés par leurs prédicats appropriés (qui sont par conséquent ceux de la classe toute entière), d'autre part d'accepter les prédicats appropriés des différentes sous-classes. On utilisera cette propriété comme test principal de repérage des hyperonymes : si un des noms d'une classe d'objets accepte, outre les prédicats appropriés de la classe, les prédicats appropriés des classes subordonnées, c'est un hyperonyme<sup>8</sup>. Mais le test n'est utilisable que lorsque la classe d'objets est subdivisée en sous-classes.

### 2.1.3. Cas où la propriété de reprise par anaphore infidèle est un critère crucial de reconnaissance des hyperonymes

La deuxième propriété des hyperonymes ne concernant que les classes d'objets sous-catégorisée, il s'avère que la propriété de reprise par anaphore infidèle est un critère crucial de reconnaissance des hyperonymes pour les classes d'objets dont les éléments sont des mots qui, faute d'avoir des prédicats appropriés, ne peuvent pas être constitués en classes d'objets subordonnées. C'est ce qui se passe par exemple dans bon nombre de classes de noms de variétés zoologiques ou botaniques, du moins dans la langue générale ; par exemple, il est impossible de subdiviser linguistiquement la classe des <chiens> en sous-classes des noms de caniches, de bassets, de molossoïdes, etc., parce que les noms *caniche*, *basset*, etc. n'ont pas de prédicats appropriés dans la langue générale. Dans de tels cas, le seul test linguistique dont on dispose pour reconnaître la relation d'hyponyme à hyperonyme est la propriété de reprise par anaphore infidèle, comme dans : *J'ai recueilli un caniche ; LE CHIEN était tout content.*

## 2.2. Utilisation de l'anaphore infidèle dans l'établissement des classes de prédicats

Les classes de prédicats sont définies par la forme de leurs éventuels verbes supports appropriés et, en position enchâssée dans la phrase complexe, par leurs propres prédicats appropriés. Mais la mise en évidence des prédicats appropriés des verbes est quelquefois difficile. Pour définir les classes de verbes n'ayant pas de variante nominalisée, le critère de la reprise par anaphore infidèle est alors un critère particulièrement commode. Si on considère par exemple la classe des prédicats de <supplices>, on voit bien qu'elle est définie par le prédicat approprié *condamner à mort par*, mais ce critère ne s'applique qu'à des prédicats nominaux comme *pendaison*, *écartèlement*, *électrocution*. Pour des prédicats comme *écorcher vif*, *enterrer vivant*, *fusiller*, qui n'ont pas, du moins dans cet emploi, de déverbaux, on ne peut pas utiliser la construction *condamner qq à être V-é*, parce qu'il est approprié aux prédicats de <peines> en général. Reste la méthode de la construction de la classe par repérage de l'hyperonyme. On utilise la propriété de reprise par anaphore infidèle, comme dans :

*On a (procédé à l'électrocution de, fusillé) le condamné ; le supplice a eu lieu à l'aube*

Il devient dès lors possible d'intégrer des verbes à la classe des prédicats de <supplices> : le fait que les verbes *écorcher*, *enterrer vivant*, *fusiller*, etc. aient le même hyperonyme que les prédicats nominaux *pendaison*, *écartèlement*, *électrocution* prouve que les uns et les autres font partie de la même classe des <supplices>.

## 2.3. Utilisation de l'anaphore infidèle dans la définition de la synonymie

<sup>8</sup> Pour illustrer cette idée, prenons un exemple simplifié. Supposons qu'on veuille définir certaines classes de noms d'<animaux> en utilisant les prédicats de cris d'animaux. Le verbe *aboyer* est approprié à *chien*, *miauler* à *chat*, *rugir* à *lion*, etc. Ce qui caractérise alors le nom *animal* comme hyperonyme, c'est le fait qu'il accepte, outre les prédicats appropriés de la classe des noms d'<animaux>, d'être sélectionné par *aboyer*, *miauler*, *rugir*, etc., c'est-à-dire par les prédicats appropriés de toutes les sous-classes (alors que *lion* n'accepte pas *aboyer* ni *miauler*, *chien* n'accepte pas *miauler* ni *rugir*, *chat* n'accepte pas *aboyer* ni *rugir*, etc.).

En prenant en compte l'une et l'autre des deux propriétés des hyperonymes examinées en 2.1.2., nous pouvons distinguer le ou les hyperonymes d'une classe. S'il y a plus d'un hyperonyme, ce qui est un cas fréquent, on obtient de la sorte une classe d'hyperonymes, qui est de fait en même temps une classe de quasi-synonymes. Par exemple, en prenant en compte les prédicats appropriés *loger dans*, *déménager de dans*, *expulser de*, *résider dans*, *locataire de*, on construit la classe des <logements> (*appartement*, *deux-pièces*, *demeure*, *habitation*, *logement*, *maison*, *presbytère*, etc.). Les mots de la classe qui vérifient les deux propriétés des hyperonymes sont *demeure*, *habitation*, *logement*. On a ainsi construit une classe de quasi-synonymes.

Or on observe que les synonymes ont la propriété de pouvoir être repris mutuellement par anaphore infidèle (la relation n'est pas orientée). Cette propriété de « commutativité » des termes d'une chaîne anaphorique de synonymes sera utilisée comme confirmation d'une relation établie par d'autres moyens. Par exemple, le constat de la validité de la chaîne anaphorique *une demeure ... l'habitation ... le logement*, quel que soit l'ordre des termes, confirme que ces mots sont synonymes.

#### 2.4. Reconnaissance de l'anaphore infidèle métaphorique

Nous abordons le problème de la distinction entre les emplois normaux d'un mot, qui relèvent du savoir lexical, et les emplois rhétoriques, qui relèvent de la créativité et de l'imagination du locuteur, et nous montrons que cette créativité s'exerce à l'intérieur des limites du système lexical. Une des formes syntaxiques que revêt la métaphore consiste dans la reprise anaphorique d'un mot par une expression qui n'est ni hyperonymique, ni synonymique. La liberté du locuteur semble totale ; dans les exemples qui suivent, *montagne* est repris par *voiture*, *banc* par *lit* et *financier* par *nuage* :

- (3a) *Un jour saint Dunstan (...) partit d'Irlande sur une petite montagne (...) et arriva par CETTE VOITURE à la baie de Saint-Malo* (Voltaire, *L'Ingénu*, 1)
- (3b) *Un jour saint Dunstan partit d'Irlande sur une petite montagne. LA VOITURE, quand il arriva à Saint-Malo, ne laissa pas de surprendre*
- (4a) *Je me suis couché sur un banc ... (LE, CE) LIT était un peu dur*
- (4b) *J'ai acheté un banc ... CE LIT était un peu dur*
- (4c) *J'ai acheté un banc ... \* le lit était un peu dur* (lien anaphorique imperceptible)
- (5) *Il vit dès le jour même que les richesses des financiers (...) pouvaient produire un effet excellent ; (...) il vit que CES GROS NUAGES, enflés de la rosée de la terre, lui rendaient en pluie ce qu'ils en recevaient.* (Voltaire, *Le Monde comme il va*)

Les exemples (3) sont destinés à rappeler que l'alternance entre *ce* et *le* dépend du contexte discursif: en remplaçant l'adjectif démonstratif en (3a) par l'article défini, on constate que l'anaphore devient inacceptable ; mais un autre environnement discursif dans la deuxième phrase, comme celui que nous avons fabriqué en (3b), rend l'anaphore définie acceptable.

Dans les phrases (4), on constate que la possibilité de reprendre *banc* par *le lit* (donc, par anaphore infidèle définie) dépend de la forme du verbe de la première phrase. Nous interprétons ce phénomène de la façon suivante : pour qu'une relation de reprise métaphorique par anaphore infidèle définie soit perceptible, il faut qu'un prédicat approprié de l'anaphore soit présent dans le discours, plus précisément dans la phrase antécédente. Par exemple, dans (3b), l'antécédent *montagne* est sélectionné par *partir*, qui est un des prédicats appropriés du nom de moyen de transport *voiture* (au sein de la construction  $N0<hum> partir de N1<loc> (dans, sur) N3<moyen de transport>$ ). Et l'inacceptabilité de l'anaphore définie dans (4c) s'explique par le fait que le verbe *acheter* ne figure pas parmi les prédicats appropriés de *lit*, contrairement au verbe *se coucher sur* de (4a)<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Pour un exemple proche, et une analyse qui n'est pas sans rapport avec la nôtre, voir Fradin 1984:346-347.

Cette hypothèse est confirmée par l'exemple (5). Etant donné l'absence de tout prédicat approprié à *nuages* dans la première phrase, il est impossible à notre avis d'imaginer un remaniement de contexte analogue à celui que nous avons pratiqué dans (3)b, qui permette l'anaphore « *LES gros nuages* ».

Grâce à ces faits, nous disposons d'un test de reconnaissance des anaphores métaphoriques. En règle générale, l'anaphore métaphorique se caractérise par son refus de l'article défini (elle doit être une anaphore infidèle démonstrative). Exception : si l'antécédent est sélectionné par un prédicat approprié de l'anaphore, celle-ci admet, en fonction de son propre contexte, la forme définie ou démonstrative de la détermination.

### 3. Utilisation des anaphores associatives dans la définition de quelques relations lexicales

Les anaphores associatives mettent en relation des termes qui ne sont pas coréférents, comme dans :

*Tu peux aller en toute confiance dans cet hôpital ; LE PERSONNEL est très compétent*

Leur fonctionnement montre que les restrictions de sélection qu'elles manifestent relèvent principalement du savoir lexical. Cela explique que les différents types d'anaphores associatives soient d'une grande utilité dans la définition des classes d'objets.

Considérons les phrases (6), qui sont toutes également grammaticales et interprétables :

- (6)a *Pierre laboure un champ*
- (6)b *Le bateau laboure un lac*
- (6)c *Le serpent laboure un lac*

Supposons que ce soient seulement les données de l'expérience qui fondent notre jugement que le verbe *labourer* figure dans un emploi normal en (6)a, dans un emploi métaphorique en (6)b et dans un emploi atypique (information sur un monde contrefactuel) dans (6)c. Il faudrait alors expliquer également par les données de l'expérience le fait que la relation d'anaphore associative soit d'une interprétation évidente dans (7) :

- (7) *Pierre laboure. Cela lui est d'autant facile que LE CHAMP n'est pas humide*

Les mêmes données de l'expérience devraient rendre perceptibles des relations d'anaphore associative en (8), avec des interprétations métaphoriques et atypiques :

- (8)a *Le bateau laboure. Cela lui est d'autant plus facile que le lac est calme*
- (8)b *Un serpent laboure. Cela lui est d'autant plus facile que le lac est calme*

Or dans (8), toute perception d'un quelconque lien d'anaphore associative a disparu. Nous en déduisons qu'il existe un cas, illustré par (6)a et (7), où la sélection opérée par *labourer* est lexicalisée. Ce sont des faits de ce genre qui légitiment la notion de classe d'objets.

Nous examinons dans ce qui suit trois types d'anaphores associatives : les actanciennes, les prédicatives et les méronymiques, pour montrer l'utilisation qu'on peut en faire pour construire les classes d'objets.

#### 3.1. L'anaphore associative actancielle

L'anaphore actancielle (cf. Kleiber 1997a) met en relation un argument (un *actant*, dans la terminologie de Tesnière) avec un de ses prédicats appropriés dans une configuration telle que le

prédicat approprié figure dans la phrase antécédente et que l'argument est lui-même l'anaphore, comme dans :

*Pierre laboure. Cela lui est d'autant facile que LE CHAMP n'est pas humide*

Elle peut être décrite (cf. Le Pesant 1996) comme la reprise à l'identique d'un argument ellipsé présent dans la phrase antécédente, suivant l'analyse illustrée par *Pierre laboure (un champ, 0). Cela lui est d'autant facile que LE CHAMP n'est pas humide*. Ou bien on peut la décrire, suivant Kleiber 1997a, comme un argument saturant un prédicat à argument effaçable présent dans la phrase antécédente. De toute façon, l'anaphore actancielle est liée à la propriété qu'ont certains prédicats transitifs d'autoriser l'ellipse de leur complément.

### **3.1.1. Utilisation de l'anaphore associative actancielle dans l'établissement de la relation entre une classe d'objets et ses prédicats appropriés**

On constate que l'anaphore actancielle ne fonctionne pas en cas de relation atypique entre prédicat et argument. On utilisera donc l'anaphore actancielle pour séparer les relations appropriées, des relations atypiques non lexicalisées :

*L'oiseau a pondu (un oeuf, 0). L'oeuf est encore chaud.*

*L'oiseau a pondu un diamant. Le diamant est encore chaud*

\* *L'oiseau a pondu. Le diamant est encore chaud* (lien anaphorique non perceptible)

L'anaphore actancielle permet aussi de distinguer, au sein des relations lexicalisées entre prédicats et arguments, celles qui sont appropriées de celles qui sont héritées (les éléments d'une classe d'objets acceptent par héritage d'être sélectionnés par les prédicats appropriés des classes d'objets superordonnées). Supposons qu'on se demande si par hasard le verbe *peindre*, dans son emploi « artistique », ne serait pas un prédicat général approprié aux concrets, étant donné qu'on peut dire : *peindre un objet, un vase, un verre*. L'impossibilité de la reprise par anaphore actancielle montre qu'il n'en est rien :

*J'étais en train de peindre tranquillement ; (l'objet, le vase) n'était pas bien beau*

(lien anaphorique non perceptible)

Demandons-nous maintenant si le verbe *diriger*, dans son emploi « musical », est approprié au nom *orchestre*. C'est effectivement le cas, comme le montre le caractère perceptible de la relation anaphorique dans :

*J'en ai assez de diriger : les orchestres ne sont plus ce qu'ils étaient*

On aura compris que le phénomène de l'anaphore actancielle est particulièrement utile dans la recherche des prédicats appropriés des classes d'objets. Nous nous sommes limité dans cette section à la relation entre prédicats appropriés transitifs et classes d'objets en position de complément d'objet direct. Envisageons maintenant le cas des classes d'objets figurant en position d'argument instrumental ou locatif.



### 3.1.2. Utilisation de l'anaphore associative actancielle dans l'établissement de la relation entre les classes d'arguments instrumentaux ou locatifs, et leurs prédicats appropriés

Le phénomène de l'anaphore actancielle confirme que certains compléments que la tradition analyse comme « compléments circonstanciels de moyen » et « compléments circonstanciels de lieu » font en réalité partie du schéma d'arguments d'un prédicat et qu'il faudrait par conséquent dire d'eux qu'ils sont des compléments d'objets instrumentaux ou locatifs. Ce phénomène nous aidera à définir les classes de noms d'<instruments> et de <lieux>.

Prenons l'exemple du verbe *assommer*, qui admet un immense variété de noms en position de complément instrumental : *NO assommer NI avec un rouleau à pâtisserie, un violoncelle, une lampe*, etc. La possibilité de reprise par anaphore actancielle permet d'établir qu'il existe une relation privilégiée entre *assommer* et une classe de noms particulière :

\* *Il a été retrouvé assommé ; on a retrouvé le fer à repasser* (lien anaphorique imperceptible)  
*Il a été retrouvé assommé ; on a retrouvé la massue*

On établit ainsi que *assommer* est un prédicat approprié de la classe des noms de <massues> (*batte, casse-tête, massue ...*)<sup>10</sup>.

Cette méthode fondée sur l'observation du comportement de l'anaphore associative actancielle nous aide à définir certaines classes d'objets. Des faits tels que *En se pesant, il a cassé la balance* ou *Je voudrais mesurer la longueur de la pièce mais j'ai perdu le mètre* permettent de confirmer que *balance* et *mètre*, quand on les considère dans les constructions *NO peser NI avec N2* et *NO mesurer NI avec N2*, font partie respectivement des noms d'<instruments de mesure du poids> et d'<instruments de mesure de la longueur>.

Une situation analogue se retrouve avec les compléments locatifs. S'agissant des compléments locatifs de prédicats statifs, on peut faire la différence entre une relation prédicat/argument non appropriée et une relation homologue appropriée grâce au test de l'anaphore actancielle. Par exemple on établit que, malgré l'acceptabilité en emploi normal de constructions comme *NO s'asseoir sur (un tronc, un lit, un rocher)*, ce sont bien les noms de <sièges> qui entretiennent une relation d'appropriation avec *s'asseoir*. On observe en effet :

\* *S'étant assis, il s'est aperçu que le lit était sale* (lien anaphorique non perceptible)  
*S'étant assis, il s'est aperçu que le siège était sale*

Dans la construction des classes de noms locatifs « fonctionnels », la méthode du repérage des prédicats appropriés au moyen du test de l'anaphore actancielle acquiert une importance déterminante. Par noms locatifs fonctionnels, nous entendons les noms de lieux aménagés par l'homme pour qu'ils remplissent une certaine fonction (par opposition aux noms de lieux « naturels » comme les noms d'<espaces géologiques>). Les prédicats appropriés des noms locatifs fonctionnels sont des prédicats d'<événements>, ou des prédicats d'<actions> figurant dans un emploi événementiel. Ils se manifestent de façon privilégiée au sein de la structure à verbe support *il y a* ou *avoir lieu* suivante :

<Prédicat d'événement> avoir lieu dans N<locatif>

Donnons des exemples de réalisations de cette construction, avec des variantes :

<sup>10</sup> Il est intéressant de vérifier sur cet exemple que c'est bien l'existence d'une relation appropriée transphrastique entre prédicat et argument qui favorise le phénomène de l'anaphore métaphorique étudiée dans la section 2.4. : *Il a été assommé à l'aide d'un fer à repasser ; la massue s'est révélée être d'une effrayante efficacité.*

*La célébration d'une <cérémonie religieuse> a eu lieu dans N<lieu de culte>*  
*Une <cérémonie religieuse> a eu lieu dans N<lieu de culte>*  
*Il y a eu une <cérémonie religieuse> dans N<lieu de culte>*  
*On a célébré une <cérémonie religieuse> dans N<lieu de culte>*

On utilisera le test de l'anaphore actancielle pour distinguer les prédicats appropriés des prédicats non appropriés. Il est clair par exemple que des phrases telles que *J'ai assisté à (un concert, un meeting, une messe) dans une église* sont d'un emploi normal<sup>11</sup>. Le test de l'anaphore actancielle permet d'établir que des trois prédicats d'événements, c'est le seul nom *messe* qui est approprié au nom locatif *église* :

*J'ai assisté hier à un récital de chant. ?? J'en ai profité pour visiter l'église.*  
*J'ai assisté hier à un meeting. ?? J'en ai profité pour visiter l'église.*  
*J'ai assisté hier à une messe. J'en ai profité pour visiter l'église.*

Voici encore un exemple de test de repérage des prédicats appropriés des noms de <cimetières> :

*J'ai participé à (un pique-nique, une séance de photos). ?? Le cimetière était sublime.*  
*J'ai assisté à une (inhumation, incinération). Le cimetière était sublime.*

Le test de l'anaphore actancielle est un des moyens que nous utilisons pour définir linguistiquement un très grand nombre de classes de locatifs, comme celles de noms de <locaux commerciaux>, <locaux industriels>, <locaux hospitaliers>, <locaux pénitentiaires>, <lieux de spectacles>, <terrains de sport>, etc. (cf. Le Pesant 1996:113-114 et Le Pesant, à paraître).

### 3.1.3. Utilisation de l'anaphore associative actancielle dans l'établissement de la relation d'hyponyme à hyperonyme

Revenons rapidement sur l'hyponymie. Il existe une propriété de l'anaphore actancielle qui permet de confirmer l'existence d'une relation d'hyponyme à hyperonyme : on ne peut pas l'utiliser de façon naturelle pour reprendre tous les éléments d'une classe d'objets. Seuls les hyperonymes de classes (Kleiber 1997a parle à ce propos de « niveau basique », dans le cadre d'une sémantique du prototype) peuvent être repris de la sorte. Ainsi :

*J'étais en train de lire. Le livre était ennuyeux à souhait.*  
*J'étais en train de lire. ? Le (roman, conte) était ennuyeux à souhait.*

*Pierre était en train de jouer. J'ai été ému par la beauté du morceau.*  
*Pierre était en train de jouer. ? J'ai été ému par la beauté de la sonate.*

### 3.2. L'anaphore associative prédicative

L'anaphore associative prédicative<sup>12</sup> met en relation dans le discours un argument et un de ses prédicats appropriés, tout comme l'anaphore actancielle mais dans un ordre inversé des deux termes. Dans l'anaphore prédicative, c'est le prédicat (nécessairement un prédicat nominal) qui figure en position d'anaphore ; l'antécédent de l'anaphore n'est autre qu'un argument du prédicat, comme dans :

*Lis ce livre ; L'AUTEUR n'a pas fait dans la dentelle*

<sup>11</sup> Ces exemples sont des phrases complexes dont le prédicat est *assister à*, approprié aux noms événementiels (cf. G. Gross et F. Kiefer 1995).

<sup>12</sup> Kleiber 1997b utilise la dénomination d'« anaphore associative fonctionnelle ».

Autrement dit, l'anaphore prédicative est saturée par son propre antécédent<sup>13</sup>. Il existe des restrictions lexicales sur ce procédé ; par exemple, les prédicats de qualités morales et physiques ne peuvent pas figurer en position d'anaphore prédicative (e.g. *Tu connais cet homme ; \*(la générosité, la beauté) est inouïe*).

### 3.2.1. Utilisation de l'anaphore prédicative dans l'établissement d'une relation entre une classe d'arguments et ses prédicats appropriés ou hérités

L'anaphore prédicative est un test efficace de vérification des relations entre une classe d'objets et ses prédicats nominaux appropriés. Voici deux séries d'exemples de relations anaphoriques impliquant respectivement des prédicats humains et d'actions, en position d'anaphore prédicative :

<i>un</i> <chèque>	...	<i>le</i> (bénéficiaire, émetteur, endosseur, signataire...)
<i>un</i> <examen>	...	<i>les</i> (ajournés, candidats, collés, lauréats, recalés...)
<i>une</i> <oeuvre>	...	<i>l'auteur, les critiques, le dédicataire, l'éditeur...</i>
<i>un</i> <bateau>	...	<i>le</i> (calfatage, carénage, goudronnage, radoub...)
<i>un</i> <terrain cultivable>	...	<i>le</i> (béchage, binage, débroussaillage, labourage...)

Nous insistons sur le fait que le test ne doit servir qu'à la vérification d'une relation présumée d'appropriation. Car on peut trouver, en position d'anaphore prédicative, non pas un prédicat approprié, mais un prédicat hérité d'une classe superordonnée. Par exemple, en dépit de la possibilité de reprise *un appartement ... le propriétaire*, on ne dira pas que le prédicat *propriétaire de* est approprié à la classe des noms d'<habitations>. En effet, la relation d'appropriation s'effectue à un plus haut niveau de la taxinomie, avec la classe des noms de <biens immobiliers>, puisqu'on observe par exemple la possibilité d'une relation anaphorique *une terre ... le propriétaire*<sup>14</sup>.

### 3.2.2. Utilisation de l'anaphore prédicative dans la séparation des emplois métaphoriques

Les prédicats nominaux, dans un emploi métaphorique, ne sont pas susceptibles de figurer de façon naturelle en position d'anaphore prédicative, comme le montrent les faits suivants :

N0<hum> *être la tête d'affiche (d'une pièce, d'une machination)*  
*Tu as vu cette pièce ; la tête d'affiche n'est autre que Pierre*  
*Tu as appris cette machination ; ?? la tête d'affiche n'est autre que Pierre*

N0 *être l'auteur (d'un roman, de son malheur)*  
*Paul est plongé dans la lecture d'un roman ; l'auteur n'est autre que Marie*  
*Paul est muré dans son malheur ; \*l'auteur n'est autre que lui-même*

*Clinton est le locataire (de ce pavillon, de la Maison Blanche)*  
*Si tu visites ce pavillon, essaie de parler au locataire*  
*Si tu visites la Maison Blanche, ?? essaie de parler au locataire*

De telles restrictions constituent un des critères de séparation entre les emplois normaux et les emplois métaphoriques des prédicats.

<sup>13</sup> Nous proposons dans Le Pesant 1996 une analyse qui présente l'anaphore prédicative comme le résultat d'une ellipse d'anaphore fidèle (e.g. *Lis ce livre ; l'auteur (de ce livre, 0) n'a pas fait dans la dentelle*).

<sup>14</sup> Nous n'avons considéré ici qu'un des emplois du prédicat approprié *propriétaire*, celui où l'argument complément est effaçable (*Luc est propriétaire d'un <bien immobilier> = Luc est propriétaire*). Dans un autre emploi, où le complément n'est pas effaçable, *propriétaire* est approprié à une classe plus élevée dans la taxinomie, celle des <biens> en général. Merci à Michel Mathieu-Colas de nous avoir signalé ces deux emplois du mot *propriétaire*.

### 3.3. Utilisation de l'anaphore associative méronymique dans l'établissement des classes de méronymes

L'anaphore associative méronymique met en relation un nom de partie d'un tout (méronyme) avec le nom de tout correspondant (qu'on appelle par commodité « holonyme », bien qu'aucune propriété syntaxique ne soit attachée à la notion d'holonymie) ; l'holonyme figure en position d'antécédent de l'anaphore :

- (9) *J'ai acheté une jolie voiture; malheureusement LE MOTEUR est bruyant.*  
*Il entre dans un immeuble et demande à visiter tous LES APPARTEMENTS*

Nous utilisons cette propriété pour construire des classes de méronymes, mais conjointement avec d'autres propriétés syntaxiques. Par exemple la relation entre méronyme et holonyme se manifeste au sein du syntagme nominal de forme *le N-méronyme de N'*. Mais la principale propriété d'une classe de méronymes est sa relation avec les prédicats qui lui sont appropriés. Dans le cas des phrases (9), ce qui est prioritaire, c'est de définir la classe des <moteurs> et la classe des <appartements> à partir de leurs prédicats appropriés respectifs. D'autre part, la relation entre une classe de méronymes et ses holonymes pourra parfois être définie à partir d'un autre phénomène que l'anaphore associative : on observe ainsi que de nombreuses classes de méronymes ont la propriété de « léguer » métonymiquement à leurs holonymes au moins une partie de leurs prédicats appropriés. C'est ainsi que des prédicats comme *habiter dans, être domicilié dans*, qui ne sont pas appropriés à *immeuble* mais à *appartement*, peuvent être appliqués métonymiquement à *immeuble* : (*habiter, être domicilié*) *dans un immeuble*. Une étude approfondie de la méronymie permettra d'évaluer des hypothèses d'analyse telles que : *lire le menu (des repas, 0) d'un restaurant* ; *la clé (de la porte d'entrée, 0) de cette (pièce, maison) marche mal* ; *ouvrir (la porte de, 0) une (pièce, maison)*. Les conditions générales de ce type d'héritages sont encore mal connues ; peut-être même n'en existe-t-il pas, ce qui justifierait d'autant plus l'approche lexicale *en extension* qui est la nôtre.

Il n'est pas jusqu'aux restrictions d'emploi de l'anaphore associative méronymique qui ne soient riches d'enseignements quand on s'attache à définir certaines classes lexicales. Nous rejoignons sur ce point Fradin 1984:328 qui, après avoir noté que les noms de parties du corps ne peuvent généralement pas figurer en position d'anaphore associative<sup>15</sup>, écrit : « Ces faits illustrent (...) de manière typique, par contraste avec les précédents, le fonctionnement dans la langue de la notion d'animé ». D'une manière générale, les méronymes des classes de noms d'humains et d'animaux ne peuvent être repris par anaphore associative. On recourra dans ce cas à la pronominalisation au moyen de l'adjectif possessif (e.g. *un homme ... ses yeux*)<sup>16</sup>.

Les phénomènes d'anaphores méronymiques servent donc surtout à confirmer l'existence de relations établies par d'autres moyens. Mais ils présentent encore un grand intérêt sur le plan heuristique : ils constituent un moyen extrêmement commode d'esquisser une taxinomie des différentes sortes de méronymies. C'est ce que nous avons fait dans Le Pesant 1996:103-108, en distinguant quelques types de relations : N<partie d'un processus>/N<processus> ; N<partie d'espace>/N<espace> ; N<élément d'une collection>/N<collectif> ; N<partie d'un concret>/N<concret> ; N<constituant>/N<concret>. Il existe d'autres sortes de méronymies, qui font actuellement l'objet de recherches au LLI.

<sup>15</sup> Voir à ce sujet Kleiber, à paraître.

<sup>16</sup> Il existe un certain nombre d'arguments sémantiques et syntaxiques qui justifieraient qu'on adopte (et adapte) le *principe de méronymisation* énoncé par Kleiber 1995. Cela aurait en particulier pour conséquence que certains prédicats à modificateurs obligatoires (cf. Laporte 1997) soient traités comme des méronymes. Par exemple, les prédicats *taille* et *qualités humaines* seraient analysés comme des méronymes (d'un type différent du méronyme *yeux*) dans : *Tu connais Paul ; ses yeux sont magnifiques, sa taille est surprenante et ses qualités humaines légendaires*. Il serait trop long d'argumenter en faveur de cette solution dans le cadre de cet article.

L'anaphore associative méronymique donne enfin un fondement empirique à la notion de *méronyme approprié* (cf. Le Pesant 1994:43-44). La méronymie fournit en effet quelquefois un critère supplémentaire de définition des classes, car il arrive qu'une classe de méronymes soit appropriée à une classe d'objets. Soit par exemple une classe de méronymes locatifs, les noms de <bords>, définis par des prédicats appropriés tels que *border*, *longer*, etc. Le dictionnaire spécifie en outre de quels noms de lieux les diverses sous-classes de noms de <bords> sont les méronymes appropriés ; ce sont par exemple *côte(s)*, *littoral* pour les noms d'«étendues d'eau de mer» ; *berge*, *rive* pour les noms d'«étendues d'eau douce» ; *lisière*, *orée* pour les noms d'«étendues boisées» ; *accotement* pour les noms de <voies terrestres>, etc. De telles informations nous sont fournies par les relations d'anaphore associative (e.g. *Arrivé à la rivière, j'ai décidé de suivre les berges*).

#### 4. Utilisation de la pronominalisation et des anaphores infidèles et associatives dans la définition de la polysémie régulière

Nous définissons la *polysémie régulière* (cette dénomination est empruntée à Apresjan 1973) au moyen des notions de classe d'objets et d'emploi. Etant donné un mot quelconque susceptible d'avoir plusieurs emplois, on parlera de polysémie régulière quand tous les mots de la classe d'objets dont il fait partie ont la propriété d'avoir la même pluralité d'emplois, et dans les mêmes conditions. Par exemple le mot *journal* est susceptible d'être employé comme nom d'«écrit», comme nom concret de <support de l'écriture> et comme nom d'«entreprise» (héritant à ce titre de bon nombre de prédicats humains) ; il s'agit d'un cas de polysémie régulière parce que tous les noms de la classe des <périodiques> (*hebdomadaire*, *quotidien*, *revue*, etc.) ont la propriété de cumuler ces trois emplois. On peut donc dire que c'est la classe elle-même qui est polysémique. Il existe de nombreuses classes polysémiques, comme les classes d'«écrits», de <pays>, d'«entreprises», d'«institutions», et leurs sous-classes elles-mêmes sont polysémiques.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, disons quelques mots de la façon dont nous abordons la polysémie en général. Etant donné l'hétérogénéité des types de polysémies, nous préférons traiter le problème au cas par cas. En ce qui concerne la polysémie non régulière, nous pratiquons le dégroupement (Mathieu-Colas 1996). Entre autres exemples, nous séparons les emplois comme verbe support et comme prédicat, pour des verbes comme *prendre*, *tenir*. Ou bien encore nous séparons les emplois d'un prédicat entrant dans plusieurs schémas d'arguments différents ; ainsi nous ne cherchons pas à relier les deux emplois du verbe *battre* illustrés par les phrases *Il a battu son petit frère qui l'agaçait* et *Il a battu son petit frère aux échecs* (cf. Victorri et Fuchs 1996:36). Ce dernier principe ne vaut évidemment pas dans le cas où on a pu établir une relation transformationnelle entre des schémas d'argument différents<sup>17</sup>.

En ce qui concerne la polysémie régulière elle-même, nous observons une assez grande variété de types. Nous ne parlerons pas ici des emplois polysémiques traités par Ostler et Atkins 1991, qui peuvent selon nous soit être reliés transformationnellement au moyen d'une règle d'effacement de nom approprié (e.g. *de la viande de <animal> = du <animal>*)<sup>18</sup>, soit relever d'une règle de dérivation morphosyntaxique (e.g. *to WALTZ = to do a WALTZ*), soit relever d'un traitement par prise en compte de la forme du déterminant (e.g. *manger une salade vs manger de la salade*).

##### 4.1. Intérêt de la notion d'héritages multiples dans la définition de la polysémie en général

<sup>17</sup> Par exemple, la plupart des 120 verbes de la classe 37M4 de Guillet et Leclère 1992 entrent dans deux constructions, l'une à trois arguments, l'autre à deux arguments, dont on peut dire que la première est une variante causative de la deuxième au sein d'une relation illustrée par *Max accommode ce poisson d'une sauce verte ---> Une sauce verte accommode ce poisson*. Autre exemple : les relations de restructuration étudiées par Guillet et Leclère 1981 (e.g. *L'oiseau bat des ailes vs Les ailes de l'oiseau battent*).

<sup>18</sup> Nous avons cru, dans Le Pesant 1994 et 1995-1996, possible de généraliser l'approche transformationnelle à la plupart des cas de polysémie régulière ; nous indiquons les difficultés d'une telle généralisation dans Le Pesant 1997.

Nous allons montrer dans cette section qu'un mot ou une classe polysémiques peuvent être définis à partir de leur propriété d'être sélectionnés par des prédicats hérités de taxinomies disjointes. Cette description convient à la polysémie en général, régulière et non régulière. Nous présenterons la propriété distinctive de la polysémie régulière dans la section 4.2.

Pour définir les relations entre les différents emplois d'un mot ou d'une classe polysémiques, nous recourons d'abord à la notion d'héritage, et à l'opposition entre *emploi approprié* et *emploi hérité*.

Dans leur *emploi approprié*, les éléments d'une classe d'objets sont sélectionnés par leurs prédicats appropriés ; par exemple, les noms de <pays> figurent dans leur emploi approprié quand ils sont sélectionnés par *extrader de*, *être citoyen de*. Dans leur *emploi hérité*, les éléments d'une classe d'objets sont sélectionnés par des prédicats hérités de leurs classes superordonnées ou de certains de leurs méronymes ; ainsi, les noms de <pays> héritent, de la classe superordonnée des noms de <territoires>, les prédicats *peupler*, *habiter dans*. Autre exemple : les noms de la catégorie des <humains> héritent de la catégorie superordonnée des <animés> les prédicats *naître*, *s'alimenter* ; par ailleurs ils héritent par exemple du méronyme *chevelure* une certaine sous-classe d'adjectifs de couleur : *blanc*, *blond*, *brun*, *roux*, etc.

Mais le fait qu'un nom reçoive en héritage une partie des prédicats qui le sélectionnent ne suffit pas en soi pas à créer un effet polysémique. Une telle conception impliquerait, de façon absurde, que le mot *être humain* devrait passer pour polysémique : ses prédicats ne sont-ils pas, les uns appropriés (e.g. *bavarder*, *réfléchir*), les autres hérités (e.g. *s'alimenter* est hérité de la classe superordonnée des <animés> et *avoir un poids de* est hérité de la classe superordonnée des <concrets>) ? L'absence d'effet polysémique dans ces exemples est dû au fait que les différents prédicats appropriés et hérités sélectionnent des catégories de noms appartenant à la même taxinomie : <être humain> est subordonné à <être animé>, qui est à son tour subordonné à <concret>.

On incline donc à définir la polysémie d'une classe en termes d'*héritage multiple*, c'est-à-dire d'*hétérogénéité de l'origine des héritages*. L'effet polysémique se manifeste quand les prédicats hérités proviennent de taxinomies disjointes. C'est ce qui se passe avec le fameux exemple des noms d'<ouvrages><sup>19</sup>. Ils héritent de prédicats provenant de classes superordonnées situées sur deux taxinomies disjointes : la classe des <écrits>, qui est subordonnée à celle des <discours>, qui est elle-même subordonnée à celle des <activités et résultats d'activités humaines> d'une part, et la classe des <supports de l'écriture>, qui est subordonnée à la catégorie des <concrets> d'autre part. Cela entraîne par exemple que le nom *livre* est sélectionné, en vertu de ces deux héritages hétérogènes (de ces deux filiations si on peut dire), aussi bien par le prédicat *être inintelligible* qui est hérité de la classe des <discours>, que par le prédicat *avoir un poids de*, qui est hérité de la catégorie des concrets.

Dans de telles descriptions de la polysémie, on recherche, en un point assez élevé de la taxinomie, des prédicats communs aux différents emplois d'un mot. Mais la définition de la polysémie en termes d'héritage multiple n'est pas spécifique à la polysémie régulière. Elle s'applique aussi à la polysémie non régulière. Elle évoque dans une certaine mesure les analyses de Cadiot 1994 (à propos de la polysémie de *boîte*), et de Cadiot et Némio 1997 (à propos de la polysémie de *lit* et d'un emploi métaphorique de *client*), qui ont un fort pouvoir explicatif, mais qui, par la force des choses (puisque'elles concernent justement des cas de polysémie non régulière), n'ont pas de pouvoir prédictif<sup>20</sup>. Pour définir la polysémie régulière, nous avons besoin d'un critère supplémentaire.

<sup>19</sup> Sur la polysémie du nom *livre*, qui est la drosophile des polysémioticiens, voir entre autres : Coulon et Kayser 1982, Gaston Gross 1990, Kayser 1987, Kayser 1989, Kleiber 1990, Kleiber et Riegel 1989, Kleiber et Riegel 1991, Nunberg 1995, ainsi que Pustejovsky et son école. Pour un exemple presque aussi célèbre, celui de la polysémie du nom *université*, voir Bierwisch 1983.

<sup>20</sup> Par exemple Cadiot et Némio 1997 commentent un emploi métaphorique du mot *client* (pour *meuble*, dans le propos d'un déménageur à son collègue : « *Va falloir faire très gaffe, le prochain client coûte la peau des fesses* »). Cet emploi est expliqué de façon convaincante par son rapport avec des prédicats comme *prendre en charge*, *s'occuper de* dans une séquence itérative. Mais il importe d'explicitier le fait que cette analyse porte sur un cas de polysémie non régulière et qu'elle n'a par conséquent pas de pouvoir prédictif, comme le montre l'impossibilité d'utiliser les mots *patient* ou *candidat* comme métaphores du mot *meuble*.

#### 4.2. Utilisation de l'anaphore pronominale dans la définition de la polysémie régulière : la propriété de syllepse

La propriété distinctive des classes polysémiques se manifeste dans la phrase complexe ou dans le discours : toute occurrence d'un nom appartenant à une classe polysémique peut être pronominalisée dans un autre de ses emplois. Par exemple *livre*, utilisé d'abord dans son emploi concret, peut être pronominalisé dans son emploi de nom d'<écrit> : *J'ai eu tort de t'offrir ce livre ; il est parfaitement illisible*. Autre exemple : *J'ai lu le journal LE PARISIEN, que tu viens de m'apporter ; il rapporte des propos calomnieux sur mon compte ; je vais le traîner en justice* (*journal*, présent d'abord dans son emploi approprié de nom d'<écrit> est pronominalisé dans un emploi concret, puis dans celui de nom de <discours>, enfin dans son emploi de nom d'<entreprise>). En somme, les mots d'une classe polysémique ont la propriété de pouvoir « activer » leurs différents emplois au sein d'une phrase complexe ou d'un discours.

La rhétorique classique donne le nom de *syllepse* à ce type de relation anaphorique. Il s'agit d'un trope, écrit Fontanier 1830 (1977:105), qui consiste à « *prendre un même mot tout-à-la fois dans deux sens différents* ». Citant le vers « *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis* », Fontanier glose ainsi : « *Cette Rome, qui n'est plus dans Rome, ce n'est pas la Rome ville, la Rome assemblage de plusieurs édifices, c'est la Rome République ; ce sont les habitants de Rome, les citoyens de Rome, ce sont les Romains* ». La glose de Fontanier illustre cinq emplois du nom hautement polysémique qu'est *ville*. A chaque emploi correspond un ensemble prédicats appropriés : collectif de bâtiments (*construire, détruire ...*), entité politique (*gouverner ...*), collectif humains-résidents (*habiter dans, émigrer de ...*), collectif citoyens (*voter, être citoyen de ...*). La syllepse apparaît comme la propriété distinctive des classes polysémiques régulières.

Dans l'exemple de Fontanier, les différents emplois sont activés dans le discours. Mais ils peuvent l'être aussi dans une phrase complexe ou dans une phrase simple dérivée d'une structure complexe telle que (à propos, mettons, de Sodome) : *Il résolut la destruction de cette ville ingouvernable peuplée de débauchés*. Les différentes occurrences du mot polysémique au sein de la syllepse peuvent être reliées par pronominalisation (pronoms personnels et relatifs), par pronominalisation réduite (*la ville est désespérée et (elle est, 0) vidée de la plupart des habitants*)<sup>21</sup>, par relativation réduite (*habiter un pays (qui est, 0) ingouvernable*), par anaphore fidèle (c'est-à-dire par reprise à l'identique, comme dans l'exemple de Fontanier), ou par des variantes elliptiques de pronoms ou de pro-verbales (*Tu aboies plus fort qu'un chien (n'aboie, ne le fait, 0)*). Ainsi, les formes syntaxiques de la syllepse peuvent être ramenées transformationnellement à la pronominalisation<sup>22</sup>.

Dans la syllepse, la polysémie régulière se manifeste en acte dans le discours. La syllepse constitue donc un phénomène empirique extrêmement utile pour construire les classes d'objets polysémiques<sup>23</sup>. Elle permet d'établir par exemple que la classe des noms de <repas>, qui sont des noms collectifs d'une sous-classe particulière des <aliments>, a un emploi événementiel (e.g. *Le repas, composé d'une entrée, d'un poisson et d'un dessert, était délicieux, mais il a duré trop longtemps*). Elle montre que les classes d'<oeuvres théâtrales> et d'<oeuvres musicales>, en dehors de leur emploi approprié, héritent d'un emploi concret et d'un emploi événementiel, que les très nombreuses classes de noms d'entreprises (industrielles, commerciales et de service) cumulent des emplois locatifs et « entrepreneuriaux » (elles héritent de prédicats de la classe des <entreprises>, laquelle accepte elle-

<sup>21</sup> On retrouve ici le test de la conjonction évoqué dans Nunberg 1995.

<sup>22</sup> Appliquée à l'homonymie ou à la polysémie non régulière, la syllepse provoque un résultat bouffon, souvent utilisé dans l'humour, qu'on pourrait appeler *l'effet zeugma*. Exemples : *Il a pris congé et son vélo ; une voiture nouvelle, ça vous transporte d'admiration et sur la route des vacances* (d'après Audiberti) ; *dans cette réception, les toilettes des invités sont plus élégantes que celles du sous-sol au fond du couloir* (d'après Greimas).

<sup>23</sup> Pour utiliser efficacement la syllepse comme test, il importe de connaître les conditions syntaxiques et distributionnelles auxquelles elle est elle-même soumise. Il existe notamment des restrictions sur l'ordre des types d'emplois reliés par syllepse. Pour une étude des contraintes pesant sur l'ordre des emplois *Événement-Concret*, voir Godard et Jayez 1995.

même par héritage certains prédicats humains, par exemple des prédicats « juridiques ». Elle montre aussi que de nombreuses classes de noms d'institutions (noms d'établissements scolaires, hospitaliers, pénitentiaires, etc.) cumulent un emploi locatif et un emploi collectif humain, que la classe des <localités> cumule deux emplois locatifs très différents (territoire et collectif de bâtiments), et admet en outre un emploi humain collectif<sup>24</sup>.

### 4.3. Utilisation des anaphores dans la détermination de l'origine des héritages d'une classe polysémique

Outre ses prédicats appropriés, une classe d'objets polysémique admet, on vient de le voir, des prédicats hérités de catégories extérieures à sa propre taxinomie. Il importe de connaître l'origine de ces héritages. En particulier, il faut savoir si un héritage est d'origine méronymique ou superordonnée; pour cela on utilisera le test de la reprise anaphorique. L'anaphore infidèle sera signe d'une origine superordonnée<sup>25</sup>, tandis que l'anaphore associative sera signe d'une origine méronymique.

Par exemple, on observe que des verbes comme *gérer, faire faillite ...*, qui sont appropriés aux noms d'<entreprises>, s'appliquent en vertu d'un héritage à des noms locatifs : les <locaux commerciaux>. On établit le caractère régulier de la polysémie grâce à la propriété de syllepse :

*Tu n'entreras plus jamais dans (ce magasin, cet hypermarché ...) : IL vient de faire faillite*

Quelle est l'origine de l'héritage ? Pour le savoir on utilise le test de la reprise anaphorique. On construit un discours tel que :

*Je suis entré dans une boutique. L'ENTREPRISE n'a pas l'air de marcher très bien.*

A ce stade on ne sait pas encore si la reprise est une anaphore infidèle ou une anaphore associative. Le caractère ininterprétable de la forme *N de N'*, typique de la relation méronymique, (*\*l'entreprise de cette boutique*) permet d'établir que la reprise est une anaphore infidèle. On en déduit que l'héritage des prédicats *gérer, faire faillite ...* est d'origine superordonnée.

Pour les héritages d'origine méronymique qui concernent la catégorie des humains et celle des animaux, le test de la reprise par anaphore, on l'a vu dans la section 3.3., est impraticable. On recourt alors à pronominalisation au moyen de l'adjectif possessif, comme dans :

*Tu connais Paul ; ses yeux sont magnifiques, sa taille est surprenante et ses qualités humaines légendaires<sup>26</sup>*

<sup>24</sup> La polysémie des noms locatifs est examinée dans Le Pesant, à paraître.

<sup>25</sup> Le type d'anaphore infidèle ici considéré consiste dans la reprise d'un nom par l'hyponyme d'une classe superordonnée (cf. supra, note 7).

<sup>26</sup> Sur cet exemple, cf. supra, note 16.



#### 4.4. L'indétermination de l'origine des héritages dans la polysémie régulière

L'application systématique de la méthode de repérage de l'origine des héritages par l'examen des phénomènes d'anaphores met en évidence une particularité intéressante de la polysémie régulière: l'existence de cas d'indétermination de l'origine des héritages.

##### 4.4.1. Disjonction de plusieurs héritages

Un premier type d'indétermination de l'origine des héritages est illustré par le cas des prédicats de <qualités morales> et de <qualités psychologiques>. Ils sélectionnent des noms à modifieur obligatoire qu'on peut caractériser soit comme des noms appropriés (cf. les travaux du LADL), soit comme des méronymes (si on adopte le principe de méronymisation de Kleiber 1995 ; cf. ici même note 16). Soit la phrase :

(10) *Pierre est (impulsif, courageux)*

De quel nom à modifieur obligatoire les adjectifs *impulsif* et *courageux* sont-ils hérités ? S'agit-il de *actes*, *comportement*, *tempérament*, *caractère*, ou *âme* ? Sans informations supplémentaires contextuelles ou extra-linguistiques, on ne peut décider. Nous sommes ici en présence d'une disjonction des héritages : la paraphrase de (10) est : *Pierre ou bien fait des actes, ou bien a un comportement, ou bien a un tempérament ... (impulsif(s), courageux)* (le connecteur *ou bien* étant utilisé ici dans son emploi non exclusif).

Un autre exemple nous est fourni par les adjectifs *riche*, *pauvre* appliqués aux noms de <pays>:

(11) *Ce pays est (pauvre, riche)*

Duquel de ces trois noms les adjectifs *riche* et *pauvre* sont-ils hérités : *sol*, *sous-sol* ou *population* ? La bonne réponse semble être : de l'un d'entre eux seulement, ou de deux d'entre eux, ou de tous les trois. Cette analyse a l'avantage d'inscrire un phénomène d'ambiguïté dans le lexique.

##### 4.4.2. Identité de plusieurs héritages

Un autre type d'indétermination de l'origine des héritages nous est fourni par le cas d'un même ensemble de prédicats hérités à la fois d'une classe superordonnée et d'un méronyme. C'est ce qui se passe avec les noms d'<ouvrages>, dans leur emploi concret (*feuilleter*, *brocher* ... et, par héritage, *déchirer*, *acheter*, *peser lourd* ...). Ces emplois sont-ils hérités du nom *volume*, ou du nom *exemplaire* ?

(12) *J'ai acheté deux fois le même livre. Les deux (volumes, exemplaires) sont rangés sur cette étagère*

On peut, en prenant en compte les propriétés des anaphores infidèles et méronymiques, établir que, par rapport à la classe des <ouvrages>, le nom concret *volume* est l'hyperonyme de la classe superordonnée des <volumes> (*in-quarto*, *in-octavo*, *paperback* ...), alors que le nom également concret *exemplaire* est un méronyme. Par exemple, contrairement aux noms de <volumes>, le nom *exemplaire* entre dans la construction *N de N'* (*1000 exemplaires de ce roman* vs \**1000 volumes de ce roman*)<sup>27</sup>. On en déduit que des noms d'<ouvrages> héritent leurs prédicats « concrets » à la fois d'un hyperonyme de classe superordonnée, et d'un méronyme.

<sup>27</sup> Nous ne commentons ici qu'un des nombreux emplois du mot *volume*. Dans l'exemple (12), *volume* est l'hyperonyme des noms de <volumes>. Dans un autre emploi, *volume* est un méronyme du méronyme *exemplaire*, comme dans : *J'ai perdu un des 12 volumes de mon exemplaire de cette encyclopédie*.

Prenons un autre exemple d'identité de deux héritages, avec le cas du nom polysémique *territoire*. L'examen de son comportement en position d'anaphore nous indique qu'en un de ses emplois, il est superordonné aux noms de <pays> et qu'en un autre, il est un méronyme de la même classe (*un pays ... ce territoire vs le territoire d'un pays*). On peut admettre que les prédicats de <grandeurs> (*largeur, superficie ...*) et certains prédicats de formes (*étendu, allongé ...*) hérités par les noms de <pays> proviennent de l'un et l'autre des deux emplois de *territoire*.

Un même héritage d'un ensemble de prédicats par une classe polysémique peut donc avoir une double origine : hyperonymique et méronymique. C'est le test du repérage de l'origine des héritages au moyen des phénomènes d'anaphores qui permet de mettre en évidence cette propriété surprenante de certaines classes polysémiques.

## 5. Conclusion

Nous avons utilisé certaines propriétés des anaphores dans la définition des relations lexicales. Récapitulons les correspondances que nous avons enregistrées entre relations lexicales et types d'anaphores possédant des propriétés pertinentes.

RELATIONS LEXICALES EXAMINEES	TYPES D'ANAPHORES SIGNIFICATIVES CORRESPONDANTS
relation classe d'objets/prédicats appropriés	anaphore associative actancielle (§§ 3.1.1, 3.1.2.) anaphore associative prédicative (§ 3.2.1)
appartenance d'un verbe à une classe de prédicats	anaphore infidèle (§ 2.2.)
relation entre hyperonyme(s) et hyponymes	anaphore infidèle (§ 2.1.) anaphore associative actancielle (§ 3.1.3.)
relations de synonymie	anaphore infidèle (§ 2.3)
relation entre classe de méronymes et holonymes	anaphore associative méronymique (§ 3.3.)
relation emploi normal/emploi métaphorique	anaphore infidèle (§ 2.4.) anaphore associative prédicative (§ 3.2.2.)
relation entre les différents emplois d'une classe polysémique	syllépse de reprises pronominales (§ 4.2.) anaphores infidèles et associatives (§ 4.3.)

Les informations sur les relations lexicales ont été obtenues *a posteriori*, c'est-à-dire à partir des faits linguistiques que sont les discours produits par les locuteurs. Une méthode linguistiquement *a priori* consisterait au contraire à utiliser, dans l'établissement des relations lexicales, des connaissances sur le monde ou sur les mécanismes neurophysiologiques.

La méthode *a posteriori* a entre autres avantages de permettre au dictionnaire du LLI d'être un instrument efficace dans le domaine du traitement automatique de la langue. Le trajet qui va de la construction du dictionnaire à ses applications est une sorte d'aller-retour. Par exemple, on commence par considérer un maximum de faits linguistiques sur les anaphores pour définir des relations lexicales abstraites (prédicat/argument, hyperonymie, synonymie, méronymie, polysémie). Dès lors, le chemin inverse, de la théorie à l'application, est rendu possible : à partir des données stockées dans le dictionnaire, on va pouvoir analyser ou prédire (générer) un maximum de faits sur les relations à distance dans le discours.

Le dictionnaire du LLI enfin, parce qu'il rassemble en extension et de façon intégrée des informations syntaxiques et sémantiques sur la langue, ouvre la voie au traitement automatique de la caractérisation des différences entre les emplois normaux, rhétoriques (métaphore, métonymie, etc.), atypiques (*rouler dans une automobile vermoulue*), contrefactuels (*la couleur bleue m'a dit que P*), voire asémantiques (*\* le rivage de cet arbre est probable*) des unités lexicales.

## RÉFÉRENCES

- APRESJAN J., 1973, « Regular Polysemy », *Linguistics* 142.
- BIERWISCH M., 1983, « Semantische und konzeptuelle Repräsentation lexikalischer Einheiten », *Studia Grammatica XXII* :61-99.
- BOONS J.-P., 1971, « Métaphore et baisse de redondance », *Langue française* 11, Larousse, Paris.
- CADIOT P., 1994, « Représentation d'objets et sémantique lexicale : Qu'est-ce-qu'une boîte? », *French Language Studies*, 4.
- CADIOT P. et NEMO F., « Pour une sémiogénèse du nom », *Langue française* 113, Larousse, Paris.
- CORBLIN F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Droz, Genève.
- CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours*, PUR, Université de Rennes, Rennes.
- COULON D. et KAYSER D., 1982, « Les sens uniques conduisent à des impasses », *Domaines et objectifs de la recherche cognitive* », Actes du premier colloque de l'A.R.C.
- FONTANIER P., 1830, rééd. 1977 : *Les figures du discours*, Flammarion, Paris.
- FRADIN B., 1984, « Anaphorisation et stéréotypes nominaux », *Lingua*, Elsevier Science Publishers, North-Holland.
- GODARD D. et JAYEZ J., 1995, « Types nominaux et anaphores : le cas des objets et des événements », *Chronos* 1.
- GROSS G., 1990, « Définition et reconstruction du sens », *La Définition*, Larousse, Paris.
- GROSS G. et KIEFER F., 1995, « La structure événementielle des substantifs », *Folia Linguistica*, XXX/1-2, Mouton de Gruyter, Berlin.
- GROSS M., 1975, *Méthodes en syntaxe*, Hermann, Paris.
- GUILLET A. et LECLERE C., 1981, « Restructuration du groupe nominal », *Langages* 63, Larousse, Paris.
- GUILLET A. et LECLERE C., 1992, *La structure des phrases simples en français. Constructions transitives locatives*, Librairie Droz, Genève.
- KAYSER D., 1987, « Une sémantique qui n'a pas de sens », *Langages* 87, Larousse, Paris.
- KAYSER D., 1989, « Réponse à Kleiber et Riegel », *Linguisticae Investigationes XIII* :2, John Benjamins B.V., Amsterdam.
- KLEIBER G., 1989, *Reprise(s). Travaux sur les processus anaphoriques*, Publication du groupe « Anaphore et déixis », Université de Strasbourg.
- KLEIBER G., 1990, « Sur la définition sémantique d'un mot : les sens uniques conduisent-ils à une impasse ? », *La Définition*, Larousse, Paris.
- KLEIBER G., 1994, *Pronoms et anaphores*, Duculot, Paris.
- KLEIBER G., 1995, « Polysémie, transferts de sens et métonymie intégrée », *Folia Linguistica*, XXIX/1-2, Mouton de Gruyter, Berlin.
- KLEIBER G., 1997a, « Les anaphores associatives actanciennes », *Scolia*, Publications de l'Université des Sciences Humaines, Strasbourg.
- KLEIBER G., 1997b, « Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives », *Verbum XIX*, 1-2, Presses Universitaires de Nancy, Nancy.

- KLEIBER G., à paraître, « Associative Anaphora and Part-Whole Relationship: Condition of Alienation and Principle of Ontological Congruence », *Journal of Pragmatics*.
- KLEIBER G. et RIEGEL M., 1989, « Une sémantique qui n'a pas de sens n'a pas vraiment de sens », *Linguisticae Investigationes*, XIII :2, John Benjamins B.V., Amsterdam.
- KLEIBER G. et RIEGEL M., 1991, « Sens lexical et interprétations référentielles : un écho à la réponse de D. Kayser », *Linguisticae Investigationes*, XV :1, John Benjamins B.V., Amsterdam.
- LAPORTE E., 1997, « L'analyse de phrases adjectivales par rétablissement de noms appropriés », *Langages* 126, Larousse, Paris.
- LE PESANT D., 1994, « Les compléments nominaux du verbe lire », *Langages* 115, Larousse, Paris.
- LE PESANT D., 1995-1996, « Résolution de certains problèmes de polysémie par reconstruction de la suite la plus longue », *BULAG* 21, Université de Franche-Comté, Centre Lucien Tesnière, Besançon.
- LE PESANT D., 1996, « Anaphores et classes d'objets », *Linguisticae Investigationes*, XX:1, John Benjamins B.V., Amsterdam.
- LE PESANT D., 1997, « Vers une définition plus rigoureuse de la polysémie », *BULAG, Actes du colloque FRACTAL 1997*, Université de Franche-Comté, Besançon.
- LE PESANT D., à paraître, « Présentation d'un dictionnaire des noms communs de lieux », *Romanische Forschungen*, Klostermann, Frankfurt am Main.
- MATHIEU-COLAS M., 1996, « Représentation de la polysémie dans un dictionnaire électronique », *Actes du colloque de Lyon Lexicomatique et dictionnaires (1995)*, Aupelf-Uref, Montréal.
- MILNER J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil, Paris.
- NUNBERG G., 1995, « Transfers of Meaning », *Journal of Semantics*, 17, 109-132.
- OSTLER N. and ATKINS B.T.S., 1991, « Predictable Meanig Shift », in Pustejovsky J. and Bergler S., ed., 1991, *Lexical Semantics and Knowledge Representation*, First SIGLEX Workshop Berkeley, CA, USA Proceedings, Springer Verlag, Berlin.
- VICTORRI B. et FUCHS C., 1996, *La polysémie*, Hermès, Paris.